

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Groupe de travail n° 2 sur la concurrence et la réglementation**

**SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE SUR LE FINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX  
HAUT DÉBIT**

**16 juin 2014**

*Cette synthèse par le Secrétariat de l'OCDE contient les principales conclusions de la discussion tenue lors de la Session IV de la 57ème réunion du Groupe de travail n°2 sur la concurrence et la réglementation de l'OCDE tenue le 16 juin 2014.*

*D'autres documents relatifs à cette discussion sont disponibles sur la page internet:  
[www.oecd.org/fr/daf/concurrence/financing-of-roll-out-of-broadband-networks.htm](http://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/financing-of-roll-out-of-broadband-networks.htm)*

Pour toute question concernant le présent document, veuillez contacter Mme Cristiana Vitale  
[[cristiana.vitale@oecd.org](mailto:cristiana.vitale@oecd.org)].

**JT03390805**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

*Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*



## SYNTHÈSE

*Par le Secrétariat\**

1. Il ressort de la table ronde et des contributions écrites des délégués les points clés suivants :
  - (1) ***La couverture nationale en haut débit est perçue comme essentielle pour le développement économique et social d'un pays. L'accès au haut débit sur la totalité du territoire est donc au cœur de l'agenda numérique et du plan national pour le haut débit de nombreux pays, membres de l'OCDE ou non.***
2. L'accès généralisé au haut débit est capital pour la croissance économique et l'inclusion sociale. La Banque mondiale estime par exemple que lorsque le taux de pénétration du haut débit augmente de 10 % dans un pays en développement, le PIB de ce pays augmente de 1.3 %. Par conséquent, face à l'importance du haut débit, véritable levier de développement économique et social, de nombreux pays à travers le monde se sont dotés d'un plan national et d'un agenda numérique pour stimuler le déploiement du haut débit. Les agendas numériques sont nombreux à souligner que le haut débit devrait être accessible à tous les citoyens, et non uniquement à ceux vivant en zone urbaine et dont les revenus sont comparativement plus élevés. Les plans nationaux pour le haut débit, de moindre portée par rapport aux agendas numériques, s'attachent davantage à définir un projet national pour le déploiement du haut débit. Souvent, ces agendas et plans fixent des objectifs plutôt ambitieux de couverture de la population ou des ménages en haut débit et de débit minimum à garantir. Par exemple, l'agenda numérique de la Commission européenne prévoit que 100 % de la population de chaque pays européen ait accès à l'internet à une vitesse d'au moins 30 Mbit/s dès 2013 avec des connexions internet de plus de 100 Mbit/s pour au moins 50 % des ménages d'ici à 2020.
3. Il convient de souligner qu'il existe d'importantes différences régionales dans la définition du haut débit. Par exemple, dans sa définition, l'OCDE considère comme connexion haut débit une connexion internet permettant la transmission des données à 256 kilobits par seconde, ce qui est plutôt bas au regard de ce que la technologie permet aujourd'hui. Cette définition a plus de dix ans et certains pays souhaiteraient la revoir et relever la vitesse à partir de laquelle on peut parler de haut débit, mais cela devrait rester lettre morte pour le moment. En effet, offrir un accès généralisé à plus haut débit serait trop onéreux pour de nombreux pays, en particulier pour les pays en développement.

---

\* Cette synthèse n'exprime pas nécessairement un consensus au sein du Comité de la concurrence, mais présente les principaux points soulevés lors de la table ronde, lors des discussions et dans les contributions écrites des délégués.

(2) ***Le déploiement de la fibre optique pour offrir un service haut débit n'est commercialement viable que dans les zones très densément peuplées et à revenu élevé. Il est donc probable que déployer la fibre à l'échelle nationale nécessitera un financement public sous une forme ou une autre. Les pays doivent donc aujourd'hui trouver le moyen de garantir le déploiement du haut débit sur la totalité de leur territoire tout en préservant les incitations à l'investissement privé.***

4. Le déploiement du haut débit via la fibre optique par des investisseurs privés est commercialement rentable uniquement dans les zones urbaines où les revenus sont élevés et la demande forte. Même alors, comme le montre l'exemple des Pays-Bas, pour la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH), le délai d'amortissement peut être de l'ordre de 20 à 30 ans. Afin de limiter le risque inhérent à des investissements à si long terme, certains opérateurs privés peuvent tenter de « fabriquer » et stabiliser activement la demande, en fidélisant les clients par des contrats de long terme par exemple.

5. Dans les zones où la demande est faible, l'implication d'investisseurs privés dans le déploiement du haut débit est peu probable. Pour veiller à ce que ces zones ne soient pas oubliées, d'autres formes de financement sont donc utilisées :

- subventions directes (dans l'UE, aux États-Unis et au Chili par exemple) ;
- subventions indirectes, telles que les taux d'intérêts favorables ou les avantages fiscaux (au Japon par exemple) ;
- partenariats public-privé (au Mexique ; cette option est également envisagée en Italie), et
- réseaux (de gros) construits avec des fonds publics (en Australie par exemple).

5. Lorsqu'une subvention est accordée, il convient de veiller à ce qu'elle soit allouée de telle sorte qu'elle sera efficace mais n'éloignera pas l'investissement privé. Par exemple, accorder une subvention à un opérateur pour la construction d'une seconde infrastructure dans un secteur où une première infrastructure a déjà été déployée avec des fonds privés peut sensiblement réduire la valeur des investissements déjà engagés. Subventionner la construction d'une infrastructure peut également inhiber l'investissement privé.

6. Certains territoires ont défini des critères très stricts pour l'octroi de subventions afin de garantir que le secteur public n'intervienne que lorsque cela est nécessaire. C'est notamment le cas de l'UE, dont les lignes directrices sur le haut débit établissent des règles très claires limitant l'attribution de subventions pour le déploiement du haut débit. Ces lignes directrices distinguent 3 types de zones géographiques qu'il revient aux autorités responsables de l'attribution des aides d'identifier :

- Les zones blanches, ouvrant droits à subventions. Dans ces zones, il n'existe aucun service haut débit, et aucune extension de réseau par des investisseurs privés n'est prévue dans les trois ans.
- Les zones grises, auxquelles des subventions peuvent être accordées mais uniquement sous certaines conditions bien précises. Les zones grises sont celles qui comptent un opérateur de réseau et où la construction d'un second réseau dans un avenir proche est peu probable. Les aides d'État aux zones grises sont justifiées si aucun service abordable ou adapté n'est offert pour répondre aux besoins des citoyens ou des entreprises et s'il n'existe pas d'autre mesure dont l'effet de distorsion est moindre (réglementation *ex ante* y compris) pour atteindre le même objectif.
- Les zones noires, qui n'ont pas le droit à des subventions car elles comptent déjà au moins deux opérateurs de réseau haut débit en activité.

7. Les lignes directrices fixent par ailleurs plusieurs autres conditions visant à limiter les distorsions de concurrence que les subventions au déploiement du haut débit peuvent entraîner. Par exemple, les subventions doivent être octroyées au terme d'un processus de mise en concurrence, la neutralité technologique doit être respectée et l'accès de gros aux opérateurs tiers à un tarif réglementé doit être garanti.

8. Le Président de la table ronde considère que l'impact potentiel des subventions sur l'incitation à investir ainsi que l'asymétrie de l'information entre les autorités de régulation et les acteurs du marché devraient être davantage pris en compte dans les décisions de faire intervenir le secteur public.

9. Un autre exemple d'intervention publique a été amplement commenté : celui des réseaux haut débit financés par des fonds publics. En Australie par exemple, les pouvoirs publics ont créé et financent une société dont la mission est de déployer un réseau haut débit couvrant l'ensemble du territoire. Ce réseau devrait fournir uniquement un accès de gros, les services de détail au consommateur étant assurés par des opérateurs privés concurrents. Ce modèle change du schéma traditionnel fondé sur un fournisseur verticalement intégré et unique de services financés par le secteur public, qui aurait également proposé des services de détail.

**(3) *Avec l'évolution technologique, il pourrait devenir moins coûteux de proposer un accès haut débit également dans les zones isolées et/ou moins densément peuplées. Cela signifie que les subventions et autres types d'aides d'État visant à favoriser le déploiement du haut débit pourraient ne plus être une condition nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans les plans nationaux pour le haut débit et les agendas numériques des pays.***

10. Grâce au progrès technologique, il est possible de disposer d'un accès internet haut débit via de multiples technologies telles que la fibre optique et les réseaux sans fil. Par exemple, un réseau DSL cuivre peut être amélioré en déployant la fibre jusqu'aux sous-boucles (ou plus loin) et en appliquant ensuite la technique de la 'vectorisation'. Les réseaux câblés peuvent atteindre des débits supérieurs grâce à des techniques particulières de transmission (norme DOCSIS par exemple) ou à l'ajout de nœuds supplémentaires à l'infrastructure existante afin de desservir les abonnés via plusieurs nœuds de raccordement.

11. Le haut débit étant possible par de nombreuses technologies, les objectifs en matière de niveau d'accès à des connexions haut débit sont de plus en plus formulés sans mention d'une technologie particulière. Les experts présents à la table ronde ont d'ailleurs estimé que les pouvoirs publics devraient être prudents dans leurs décisions de financer le déploiement d'une infrastructure de haut débit spécifique, car il existe toujours le risque de ne pas choisir la meilleure technologie.

**(4) *La concurrence au niveau des infrastructures devrait être meilleure pour le marché qu'une configuration à un seul réseau. Néanmoins, la présence de plusieurs infrastructures peut, dans de nombreux cas, s'avérer n'être pas rentable.***

12. La présence en parallèle d'infrastructures concurrentes a généralement pour effet de stimuler l'investissement. Par exemple, aux Pays-Bas, l'existence de deux réseaux à couverture nationale a conduit l'opérateur historique KPN à déployer un réseau fibre (tout en améliorant le réseau cuivre existant). Cette mesure a à son tour conduit les câblo-opérateurs à moderniser davantage leurs réseaux. Des exemples comparables ont été décrits par la Suisse et l'Allemagne. Il est cependant intéressant de noter que sans les récents progrès technologiques, ce type de concurrence n'existerait pas.